

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2552

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Habitat - Autorisation donnée à la Fondation Armée du salut pour son propre compte de déposer toutes autorisations administratives sur le bien métropolitain, cadastré OB 566, situé avenue Louis Mouillard

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2552**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Habitat - Autorisation donnée à la Fondation Armée du salut pour son propre compte de déposer toutes autorisations administratives sur le bien métropolitain, cadastré OB 566, situé avenue Louis Mouillard

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon est propriétaire de la parcelle cadastrée OB 566 relevant du domaine privé métropolitain et située avenue Louis Mouillard à Bron. Cette parcelle s'inscrit dans un site plus global, propriété de l'État, lequel a mis à disposition ses biens sous la forme de bail emphytéotique à la Fondation Armée du salut. La Métropole a été sollicitée par la Fondation Armée du salut pour mettre également sa parcelle à sa disposition. Sur l'ensemble du site, la Fondation développe des activités économiques d'insertion (logistique, bâtiment second œuvre, compostage, menuiserie) et de l'hébergement.

Le terrain, propriété de la Métropole, est mis à disposition *via* une convention d'occupation temporaire pour un projet d'hébergement d'insertion.

II - Description du programme

La parcelle métropolitaine, d'une superficie de 4 025 m², est constituée en grande partie d'un terrain nu occupé en limite par quelques garages qui seront conservés et par quelques cabanons et un mur qui seront démolis dans le cadre du projet. Des travaux de réseaux seront réalisés pour permettre la viabilisation du site.

La Fondation Armée du salut entend installer 14 remorques équipées (anciennes remorques frigorifiques aménagées en hébergement) pour accueillir des femmes ou hommes seuls ou avec enfants et des jeunes isolés issus de la rue.

Soixante-deux places seront ainsi réparties de la façon suivante :

- 6 remorques à destination de familles (ou femmes, ou hommes) avec enfants pour des ménages à 5 personnes : soit 30 places,
- 4 remorques de 4 places à destination de femmes seules : 16 places,
- 4 remorques de 4 places à destination d'hommes seuls : 16 places.

L'objectif recherché étant de :

- sortir les personnes et leurs enfants de la rue et de l'urgence, accompagner les problématiques de santé et d'accès aux droits, d'éducation et de parentalité, les conduire vers l'insertion en offrant une activité professionnelle et un contrat de travail,
- définir, avec chacune d'elles, leur projet personnalisé d'insertion,
- les accompagner jusqu'à l'insertion durable par le logement.

Le projet revêt un caractère innovant dans la mesure où il prévoit l'hébergement et l'activité sur le même lieu. Le projet est soutenu financièrement par l'État.

Il est proposé d'autoriser la Fondation Armée du salut à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise la Fondation Armée du salut, pour son propre compte, à :

- a) - déposer toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation du projet sur la parcelle cadastrée OB 566 située avenue Louis Mouillard à Bron,
- b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-307377-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
